



Syndicat National FORCE OUVRIERE
Des Finances Publiques

Section de la Haute-Garonne

CTL du 5 mai 2017 : Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Si les occasions d'échanger dans cette instance semblent s'accélérer, pour autant les ordres du jour que vous nous proposez, Monsieur le Président, deviennent pléthoriques, preuve s'il en fallait, que le rythme des restructurations en tous genres s'accélère. Pourtant, nous vous avons « suggéré » une économie de temps en ne revenant pas sur les règles mises en place au moment de la fusion et réaffirmées lors des élections professionnelles de 2014. Et revenir sur les règles en place, tous les enfants vous le diront : « c'est de la triche ! ».

En effet, le point 2 de l'ordre du jour concerne le nouveau règlement intérieur. Point pour lequel FO-DGFIP 31 exige le retrait de ces nouvelles dispositions, et dénonce une décision qui ne manquera pas d'occasionner des dysfonctionnements dans le déroulement des travaux des CTL, au détriment des droits et garanties des agents. Cette remise en cause est un manque total de respect vis-à-vis des collègues que nous représentons et qui nous ont élus.

Nous aurons à examiner aujourd'hui le bilan local de la formation professionnelle 2016. Nous constatons une fois de plus que le nombre de journées allouées aux métiers de la gestion publique pour la formation continue, soit de 894, est en baisse et reste insuffisant au regard du nombre de journées tous métiers confondus, pour un total de plus de 5617 journées, et au besoin qui se fait ressentir dans les postes. Nous solliciterons donc une explication sur l'analyse que vous nous proposez. FO-DGFIP 31 constate aussi la sous-utilisation des postes dédiés à l'e-formation, et rappelle que celle-ci doit rester un complément à la formation présentielle mais ne doit pas s'y substituer.

Concernant l'accueil sur rendez-vous, FO-DGFIP 31 souhaiterait savoir comment envisagez-vous, Monsieur le Président, cette mise en place à Muret, un site déjà en sous-effectifs ? Les agents sont inquiets et nous aussi... Aujourd'hui un agent reçoit environ 20 personnes par jour. Pour 2016, aucun chiffrage de l'accueil physique des usagers ventilé entre celui généraliste et celui spécifique ou complexe ne nous a été communiqué. En voulant imposer 3 rendez-vous par demi-journées, la tension va être plus que palpable à l'accueil, car la prise de rendez-vous ne diminuera pas les files d'attente de l'accueil généraliste. Depuis quelque temps, la qualité du service à l'utilisateur est régulièrement mise en cause alors qu'en 2009, la Direction Générale affirmait que l'accueil était la vitrine essentielle de notre administration. Pourquoi vouloir alors expérimenter l'accueil sur rendez-vous ? Ce n'est pas notre conception du Service

public. Force est de constater qu'à vouloir supprimer des emplois, remplacer des agents par des serveurs vocaux, et instaurer des accueils sur rendez-vous, nous nous éloignons de notre mission de service public égalitaire pour toute la population.

Et les agents dans tout ça ? Ils subissent...et ce n'est pas la réforme sur l'évaluation professionnelle qui va les reconforter !!! Cette année est la dernière année où seuls les agents de catégorie A et C pourront bénéficier d'une réduction d'ancienneté. Le bilan de la campagne d'entretien professionnel fait apparaître une réserve de 1R2 et 4 R1 non consommée pour les agents administratifs. FO-DGFIP 31 sera vigilant lors des CAPL de recours pour que l'intégralité des mois réservés soient distribués pour les catégories concernées.

À propos du point d'avancement sur les transferts comptables liés à la mise en œuvre de la nouvelle carte de l'intercommunalité et du point sur l'organisation de la Division SPL, les travaux sont loin d'être achevés même si les documents préparatoires pourraient nous laisser penser le contraire. À l'heure actuelle, FO-DGFIP 31 vous alerte et est persuadé que la division SPL est sous dimensionnée au regard des travaux qui restent à accomplir et ceux à venir. Il est urgent de leur donner les moyens humains nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions.

Et que dire de l'activité des SPF et de la venue de Mr Jean-Luc JACQUET chef du bureau GF-3B en charge de la publicité foncière et de la fiscalité du patrimoine , le 21 avril dernier ? Sinon que les services devraient voir leurs charges diminuer avec la mise en place de l'accès aux notaires au fichier immobilier ? Les agents doivent diminuer aussi leurs réponses en vue de « désintoxiquer » les notaires pour les obliger à utiliser téléactes. Comme pour l'accueil sur rendez-vous, FO-DGFIP 31 vous rappelle son attachement à un service public de qualité. Nous ne pouvons accepter que l'on traite nos partenaires et les contribuables de la sorte. Ne soyons pas aveugles, c'est bien la rigueur budgétaire et les suppressions d'emplois qui poussent à trouver des palliatifs pour exercer nos missions à minima.

Les représentants FO-DGFIP 31 condamnent l'empilement des réformes et des restructurations incessantes que subissent les agents de la Haute-Garonne et qui détériorent leurs conditions de travail.

C'est pourquoi FORCE OUVRIERE revendique :

- l'arrêt des suppressions d'emplois, réorganisations et restructurations,
- des moyens à la hauteur d'un service public de qualité,
- le maintien de notre statut,
- le maintien de toutes les missions,
- le maintien du maillage territorial,
- la reconnaissance financière de nos qualifications et compétences, par l'augmentation générale des salaires,
- un plan de qualification et des taux de promotion dignes de ce nom.